



Bulletin d'inscription pour la campagne groupée d'élagage 2023

Si votre propriété possède une **haie d'arbres en limite de route**, la mairie vous propose de vous inscrire à la campagne d'élagage groupée 2023 afin de bénéficier d'un tarif négocié avec un élagueur (1€96 TTC par mètre linéaire). Pour information, l'entretien des haies en bordure du domaine publique est une obligation légale.

L'élagage groupé par la commune se porte uniquement sur des haies imposantes d'arbres en limite de voirie dont la longueur minimale est de 8 mètres linéaires. Il ne sera pas pris en compte la taille des haies inférieure à 2m de haut. Les branches coupées seront déposées sur votre terrain.

La facture avec le métrage de l'élagueur vous sera transmise après les travaux. Le paiement s'effectuera uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public et sera à déposer en mairie.

Si vous êtes intéressé par cette campagne groupée, veuillez **compléter le bulletin d'inscription** ci-dessous et le retourner à la mairie avant le **31 Janvier 2023**.

L'intervention de l'élagueur se fera (après validation) à partir du 08 février 2023.

Informations à compléter

Nom :

Tél :

N° de la parcelle :

Longueur à élaguer (au minimum 8 mètres linéaires) :

Faire un schéma si besoin.

Prénom :

Mail :

Adresse :

Signature :